

S'associer : les contrats possibles pour clarifier nos accords

OBJECTIFS

Comprendre les différents outils disponibles pour acter les accords d'associés
Savoir identifier les sujets à aborder pour clarifier les accords, ainsi que les tenants et aboutissants des décisions à prendre

ENJEUX

Terres Vivantes accompagne des couples et des collectifs et souhaite que les agriculteur-rices travaillant en collectif, clarifient leurs accords et limitent les sujets de désaccord lors d'une séparation. Pour cette problématique, elle souhaite faire intervenir l'ATAG, association tarnaise spécialisée depuis plus de 30 ans dans l'accompagnement de collectifs agricoles. L'ATAG intervient en qualité de médiateur dans de nombreuses séparations d'associés (retraite, départ anticipé, reconversion professionnelle, mésentente ...) et constate que multiples difficultés sont accentuées par l'absence de règles définies en amont et suffisamment précises quant aux conditions de départ, de modalités de réévaluation des parts, de devenir des bâtiments, de recours ou non à un expert, de prise en charge des frais de séparation etc. Cette formation a pour objectif de pointer l'ensemble des sujets à aborder pour construire les bases solides d'un collectif de travail, et d'expliquer les différents outils disponibles pour clarifier les accords.

PRÉ-REQUIS

aucun

CONTENU

Les outils disponibles pour clarifier les accords entre associés :
Les statuts et le règlement intérieur d'une société agricole : Rappel du cadre statutaire et des principes de mise en place du règlement intérieur
Le Pacte d'associés : nature et valeur juridique d'un pacte d'associés
Outils foncier : mises à disposition, et baux
Convention concernant les comptes courants d'associés
Contrats matrimoniaux
Reconnaitances de dettes entre associés
Utilité des différentes conventions en cas de conflit (3h30)
Les tenants et aboutissants des décisions à prendre : Introduction aux situations rencontrées (le rapport au conflit). Les évolutions posant question et leurs implications (départs et changements d'associés)
La réévaluation des parts sociales. Les MAD et constructions sur sol d'autrui. La gestion des comptes courants associés. Le fonctionnement de l'entreprise (3h30)

Méthodes pédagogiques : Alternance d'apports, de mise en pratique et de temps d'échange où la participation des stagiaires est valorisée.
Modalités d'évaluation : En fin de formation, test d'auto-évaluation des acquis inclus dans le questionnaire de satisfaction.
Certificat de réalisation en fin de session.
Date de mise à jour : 18/09/2025

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
15/12/2025	Bâtiment IN'ESS, 30 Avenue du Dr Paul Pompidor 11100 Aude	Virginie Rousselin, formatrice à l'ATAG, accompagnatrice et médiatrice de groupes agricoles

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

Terres Vivantes

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 08/12/2025

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier les modalités d'accès aux locaux et/ou d'adaptation de la formation pour faciliter votre participation.

TARIFS

Prise en charge Vivea pour participants éligibles. Consommation d'enveloppe Vivea : 266 €

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Noémie Bouthier, responsable de stage
terres.vivantes66@gmail.com
Terres Vivantes
Bureau Montagne Elevage
Maison des Entreprises
66500 Prades
tel : 06 34 45 09 48
<http://www.terresvivantes.org>
N° d'organisme de formation :
91340637024

SATISFACTION : 100

NOTE : repas tiré du sac, prévoir d'amener ses résultats comptables

THÈMES

Création d'activité / diversification

Gestion d'entreprise

FINANCEURS

VIVEA